

Un groupe de travail gouvernemental examine actuellement le secteur des maisons de commerce canadiennes. Il devrait publier un rapport sur ses travaux en janvier. Toutefois, il est déjà évident que les maisons de commerce contribuent sensiblement aux exportations, particulièrement aux exportations à destination d'autres pays que les États-Unis. La majorité de ces maisons sont petites et hautement spécialisées, et elles sont particulièrement bien armées pour aider les exportateurs de petite et moyenne importance.

Grâce au rapport du groupe de travail, il devrait être possible de déterminer dans quelle mesure les maisons de commerce privées peuvent élargir leurs activités dans ce secteur.

La CCC n'a pas obtenu les succès que l'on attendait dans son nouveau rôle de maître d'oeuvre de projets d'immobilisation. Un certain nombre de facteurs peuvent en être responsables, dont la récession qui a eu pour effet de réduire sensiblement le nombre de projets d'immobilisation dans le monde. Le peu de succès obtenu par la CCC peut également être attribuable au fait qu'il n'existe pas de marché important dans ce secteur ou que les accords entre gouvernements ne sont pas nécessaires. Il convient donc de se demander si le gouvernement devrait contracter les passifs éventuels parfois élevés qui résultent de tels projets.

Il convient également de se demander si d'autres organismes publics ou ministères pourraient assumer d'autres responsabilités de la CCC. Par exemple, la SEE ou le secteur privé pourraient-ils offrir quelque type de garantie de bonne exécution afin de permettre aux sociétés canadiennes de conclure des contrats avec des gouvernements étrangers sans l'aide de la CCC? Les Affaires extérieures pourraient-elles se charger de mieux renseigner le secteur privé sur les appels d'offres que peuvent lancer les institutions financières internationales et l'aider à présenter des soumissions?

ii) Instauration du principe de recouvrement des coûts à la CCC

Que des changements soient apportés ou non au mandat de la CCC, il convient de considérer la question du recouvrement des coûts de ses services auprès des entreprises qu'elle aide. Dans le passé, la CCC a envisagé d'instaurer le principe de recouvrement des coûts, mais elle n'a reçu aucune directive en ce sens.

Elle offre gratuitement la plupart des services et de l'aide qu'elle fournit à ses clients, et ces services n'ont pas d'équivalent dans le secteur public. Toutefois,